



Commission des Epreuves

ORGANISATION GENERALE DES EPREUVES TERRITORIALES SENIORS

=*=*=*=

**Qualifiés en Championnat de France
suite au règlement FFR 2011-2012**

Honneur

- ♦ Si 1^{er} de poule en finale :
 - N°1 : 1^{er} de poule
 - N°2 : l'autre finaliste
 - N°3 : mieux classé des ½ finales

- ♦ Si 1^{er} de poule pas en finale :
 - N°1 : 1^{er} de poule
 - N°2 : Champion
 - N°3 : finaliste

Les N°1 et 2 sont qualifiés pour les 1/32 du Championnat de France.

Le N°3 est qualifié pour un barrage qualificatif pour les 1/32 du Championnat de France.

Promotion Honneur

- N°1 : Champion
- N°2 : finaliste
- N°3 : mieux classé des ½ finales

Les N°1 et 2 sont qualifiés pour les 1/32 du Championnat de France.

Le N°3 est qualifié pour un barrage qualificatif pour les 1/32 du Championnat de France.

1^{ère} Série

- N°1 : Champion
- N°2 : finaliste

Les N°1 et 2 sont qualifiés pour les 1/32 du Championnat de France.

2^{ème} Série

- N°1 : Champion
- N°2 : finaliste
- N°3 : vainqueur du match 3/4 place

Les N°1 et 2 sont qualifiés pour les 1/32 du Championnat de France.

Le N°3 est qualifié pour un barrage qualificatif pour les 1/32 du Championnat de France.

3^{ème} - 4^{ème} Série

- N°1 : Champion de 3^{ème} Série
- N°2 : Champion de 4^{ème} Série
- N°3 : finaliste de 3^{ème} Série

Le N°1 est qualifié pour les 1/16 du Championnat de France 3^{ème} Série

Le N°2 est qualifié pour les 1/16 du Championnat de France 4^{ème} Série

Le N°3 est qualifié pour un barrage qualificatif pour les 1/16 du Championnat de France de 4^{ème} Série.

* = * = * = * = *